

Projet de futur centre de traitement des déchets ménagers à Romainville / Bobigny

Réunion publique du 5 juillet 2017

Compte-rendu

INFORMATIONS

- **Date** : 5 juillet 2017
- **Ville** : Romainville
- **Salle** : Palais des Fêtes de Romainville
- **Horaires** : 19h10 – 22h
- **Nombre de participants** : environ 200
- **Animateur de la séance** : Renaud Dupuy, Directeur général de Neorama (AMO)
- **Intervenants** :
 - Hervé Marseille, Président du Sycotom
 - Corinne Valls, Maire de Romainville
 - Martial Lorenzo, Directeur général des services du Sycotom
 - Catherine Boux, Directrice générale adjointe chargée de l'exploitation et de la prévention des déchets
 - Pierre Hirtzberger, Directeur général des services techniques du Sycotom
 - Jacques Roudier, Garant de la concertation préalable sur ce projet
- **Documentation mise à disposition des participants** : Synthèse du dossier de concertation
- **Présentations** : Les présentations diffusées en séance sont disponibles sur le site internet du projet. Elles ne sont pas retranscrites dans ce compte-rendu, à moins que des informations supplémentaires aient été apportées.
- **Interventions (questions et avis des participants)** : 28

INTRODUCTION

*Introduction de la séance plénière par **Renaud Dupuy**, qui rappelle les « règles de bonne conduite », à savoir que cette concertation est basée sur l'écoute et le dialogue, avec la prise en compte et le respect de la divergence des avis exprimés. Après avoir annoncé que la séance plénière se diviserait en trois temps de présentation, ponctués de temps d'échanges, Renaud Dupuy présente les intervenants.*

Madame le maire de Romainville **Corinne Valls** prononce un mot d'accueil, dans lequel elle remercie les participants pour leur présence. Elle rappelle le projet précédent porté par le Sycotom, et le moratoire sur cet ancien projet en février 2012.

Madame le maire revient sur la décision de justice de 2015 qui avait conduit à l'abandon de cet ancien projet caractérisé par la mise en place d'une installation de méthanisation, élément contesté. Elle rappelle aussi qu'aujourd'hui, la modernisation du centre existant est plus que nécessaire, et que le Sycotom a entamé, à cette fin, depuis plusieurs mois un dialogue avec les acteurs sur le territoire. Elle salue cette démarche de co-construction du Sycotom, dont le but est de porter collectivement un projet ambitieux. Corinne Valls reprend les propos qu'Hervé Marseille a prononcé lors de l'atelier-rencontre du 19 avril 2017 organisé par le Sycotom : il faut que les projets d'infrastructures industriels soient

beaux, et que les territoires qui les accueillent soient récompensés. Aussi, une installation doit valoriser son territoire d'implantation, tant par son architecture que par ses performances.

Puis, Corinne Valls a rappelé que les caractéristiques essentielles du nouveau projet allaient dans le sens d'une gestion plus durable des déchets, mise à part la solution relative à la production d'un Combustible Solide de Récupération¹ à partir d'ordures ménagères résiduelles, qui a été rejetée par la majorité municipale. En effet, cette solution n'est pas désirée par la collectivité considérant qu'il y a d'autres alternatives plus durables pour répondre à des besoins en énergie ne nécessitant pas de déployer des réseaux sur un secteur qui sera en partie aménagé à l'horizon 2023. Parallèlement au programme du Syctom, Madame la Maire présente l'engagement de la commune sur l'amélioration de la prévention sur le territoire, et cite plusieurs expérimentations ou initiatives à cet effet, au sein d'écoles par exemple. Elle précise que la collectivité poursuit ses efforts pour la diminution des OMR² et l'amélioration du geste de tri. Pour conclure, Corinne Valls remercie le président du Syctom et précise qu'elle comprend le souhait du Syctom de soumettre à la concertation les trois solutions envisagées pour les OMR. Enfin, elle termine en disant souhaiter que les débats à venir soient constructifs et permettent de définir ensemble un projet de qualité pour le territoire.

Monsieur le président du Syctom **Hervé Marseille** prononce à son tour un mot d'introduction. Il remercie les personnes présentes pour leur participation à cette réunion publique. Après avoir rappelé que le Syctom a saisi volontairement la CNDP³ pour mettre en œuvre une concertation préalable sur ce projet, et que la CNDP a validé le processus de concertation préalable tel que proposé par le Syctom, il évoque la désignation de Jacques Roudier comme garant de cette concertation par la CNDP et rappelle les obligations du Syctom définies dans la loi de Transition Énergétique pour la Croissance Verte (TECV), à savoir la fin de la mise en décharge des OMR, l'extension des consignes de tri à tous les plastiques ou encore la généralisation du tri à la source des biodéchets. Il revient ensuite sur le fait qu'à son arrivée au Syctom en juin 2014, il s'est engagé auprès du personnel du centre actuel pour améliorer les conditions de travail, qui sont devenues tout à fait correctes aujourd'hui sur la partie « centre de tri. »

Puis Hervé Marseille revient sur le projet en lui-même, en expliquant que depuis 2016 le Syctom mène une réflexion sur l'avenir de cette installation. Suite à la loi NOTRe, Hervé Marseille a tenu à ce que les maires des villes dotées des principales installations du Syctom sur leur territoire soient membres de droit du Comité et du bureau du Syctom, ce qui offre une garantie pour la ville d'être partie prenante à la décision. Hervé Marseille rappelle que la reconstruction du centre doit être effective en 2023 pour répondre aux besoins du territoire, et que le Syctom mettra en œuvre les moyens nécessaires pour garantir des installations intégrées dans leur environnement.

Enfin, il termine en précisant qu'il ne fera rien contre l'avis des élus du territoire. Quel que soit le choix du programme retenu, le Syctom s'engage à améliorer l'accès du site et son intégration urbaine, comme à Issy-les-Moulineaux et à Saint-Ouen. L'installation doit faire honneur à la ville de Romainville, à celle de Bobigny et à Est Ensemble.

Jacques Roudier, garant de la concertation préalable, présente le rôle du garant. Le garant est un tiers indépendant nommé par la Commission Nationale du Débat Public (CNDP), autorité administrative indépendante qui chapote l'ensemble du débat public français. Neutre et impartial, il ne prend pas partie sur le fond du projet, et est indépendant vis-à-vis du maître d'ouvrage. Sa mission est de veiller à ce que l'ensemble des événements se déroulent dans l'esprit du débat public tel qu'il est porté par la CNDP. Il rappelle ensuite les principes de la concertation, mettant l'accent sur la transparence de l'information et la possibilité de participer pour tous ceux qui le souhaitent. Jacques Roudier précise également que toute personne formulant des observations sur le déroulement du processus de

¹ CSR

² Ordures ménagères résiduelles

³ Commission Nationale du Débat public

concertation peut le consulter. Au terme de la période, il établira un bilan qui sera présenté devant la CNDP et rendu public.

[\[Voir présentation mise en ligne sur le site du projet\]](#)

PRESENTATION AU PUBLIC N°1

Martial Lorenzo prend la parole pour présenter le Syctom, Syndicat de communes régi par le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), et sa mission de service public de « traitement » des déchets ménagers. Il explique que le Syctom traite les déchets que les territoires adhérents lui apportent après les avoir collectés. Les deux missions du Syctom sont complémentaires : Martial Lorenzo évoque d'abord la mission de prévention et de sensibilisation du Syctom, en appuyant sur le fait que cette mission n'est pas une compétence prévue par la loi. La deuxième mission est le traitement et la valorisation des déchets ménagers.

Martial Lorenzo rappelle ensuite que Paris est l'une des villes les plus denses du monde et que le territoire du Syctom est également très densément peuplé. Le Syctom traite les déchets ménagers de 84 communes réparties sur 11 territoires du Grand Paris et une Communauté d'Agglomération Versailles Grand Parc situé dans le département des Yvelines, ce qui représente 5,8 millions d'habitants, soit 2,3 millions de tonnes de déchets traités par an. De ce fait, il est le premier opérateur public français de traitement et de valorisation des déchets ménagers. Il présente ensuite les installations du Syctom, qui constituent un outil industriel performant au service du traitement et de la valorisation des déchets ménagers, composé de 10 installations de traitement (comprenant 3 UVE⁴, 6 centres de tri des emballages, et 1 centre de transfert à Romainville), ainsi qu'un réseau de 31 déchèteries. Ces installations, qui fonctionnent en réseau entre elles, ont aussi des liens avec d'autres installations externes, permettant un maillage industriel du territoire francilien.

Martial Lorenzo rappelle que les emplois sur ces installations sont non-délocalisables, et que le site de Romainville comprend 119 emplois permanents. Il présente enfin quelques chiffres : le Syctom gère une des plus grandes quantités de déchets ménagères d'Europe, soit 2,3 millions de déchets en 2016 ; concernant les 180 000 tonnes de collectes sélectives, Martial Lorenzo concède que c'est insuffisant et que le Syctom travaille sur ce point avec les collectivités adhérentes. Concernant les 1000 tonnes de biodéchets, il rappelle que la loi sur la collecte et le traitement des biodéchets est très récente et que le Syctom initie actuellement des expérimentations en vue d'un développement à venir.

[\[Voir présentation mise en ligne sur le site du projet\]](#)

TEMPS D'ECHANGES N°1

Intervention n°1

« Henri », ancien habitant de Romainville résidant aujourd'hui à Noisy-le-Sec rebondit au sujet des propos de Madame Valls lorsqu'elle évoque un projet « bien ficelé », rappelant d'abord que dans le cadre du projet précédent, Urbaser a bénéficié de compensations à hauteur de 5 millions d'euros. Il fait ensuite part de son étonnement de découvrir que le débat public dans le cadre du projet actuel a été ouvert avant même qu'un avis d'enquête publique ne passe dans les médias, ce qu'il qualifie d'étrange. Puis, il rappelle que le projet actuel fait appel au chauffage de la CPCU (Compagnie Parisienne de Chauffage Urbain), alors qu'il présente beaucoup de contraintes et nécessite de

⁴ Unité de Valorisation Energétique

nombreux travaux. Enfin, il questionne l'origine de la motivation du Sycatom sur la mise en œuvre des expérimentations biodéchets.

Réponse du maître d'ouvrage

Martial Lorenzo répond que si le Sycatom disposait déjà d'un maître d'œuvre sur le projet, alors le bien-fondé de la démarche de concertation pourrait être critiqué. Aussi, un maître d'œuvre sera désigné à l'issue de la procédure de consultation des entreprises, après que la décision sur le programme aura été prise par le Comité syndical du Sycatom.

Concernant la partie de l'intervention relative au débat public, Martial Lorenzo rappelle que le Sycatom a volontairement saisi la CNDP, alors que les seuils dans lesquels ce projet est placé ne l'imposaient pas.

Quant à la mention faite sur les biodéchets, Martial Lorenzo avoue ne pas bien la comprendre ; il précise que la ville de Paris a décidé de mettre en œuvre des expérimentations de collecte des biodéchets dans les 2^{ème} et 12^{ème} arrondissement et que le Sycatom a choisi de l'accompagner dans cette démarche. Toutefois, il rappelle que tous les territoires adhérents du Sycatom n'ont pas forcément les moyens humains et techniques pour mettre en œuvre ce type d'expérimentation. C'est pourquoi, le Sycatom a décidé d'aider les collectivités en mettant en place des collectes expérimentales, notamment dans le quartier du Bas-Pays à Romainville, à Ivry-sur-Seine, mais également à Saint-Ouen et sur le territoire de Versailles Grand Parc.

Intervention n°2

Pour **Francis Redon**, de l'association Environnement 93 et de FNE Ile-de-France, cette concertation constitue une opportunité de mieux se saisir de la question de la gestion des déchets sur le territoire. Elle offre la possibilité de réfléchir aux raisons des mauvais résultats du tri sur le territoire. Il juge que cette concertation sera une occasion d'aller plus loin sur cette question. Il rappelle également que si les élus ont donné leur position, les ateliers constitueront un lieu d'expression pour tous.

Réponse du maître d'ouvrage

Hervé Marseille s'adresse à M. Redon en lui rappelant qu'il l'avait reçu il y a quelques mois et qu'il lui avait fait la même réponse quant à ses interrogations relatives aux mauvais résultats du tri : la loi NOTRE donne aux territoires de la MGP* (ou EPT*) la compétence de gestion des déchets qui comprend la collecte et le traitement. Les territoires ont confié au Sycatom le traitement des déchets. Il rappelle à nouveau que la prévention n'est pas encadrée par la loi à ce jour. Auparavant, c'est le Sitom 93 qui s'en occupait sur le territoire, mais étant donné qu'il a disparu avec la réforme territoriale, c'est aujourd'hui le Sycatom qui se charge de poursuivre la démarche, bien que ce ne soit pas indiqué dans la loi.

Intervention n°3

François Mouthon, président de l'ARIVEM, explique que le projet précédent a amené les associations et les habitants à faire un certain nombre de recherches sur les procédés de TMB méthanisation, et que la solution n°3 telle que présentée dans le projet actuel reprend ce procédé de TMB. L'ARIVEM a étudié des modèles développés dans d'autres villes en France et dans le monde, évoquant les travaux de certaines associations d'élus et de la ville de Milan qui a mis en place une collecte des déchets alimentaires qu'il juge très efficace. François Mouthon affirme qu'il est possible de se passer d'unités de traitement, tout en restant dans le respect des lois. Enfin, il rappelle que les objectifs fixés par la loi Grenelle n'ont pas été atteints, et que la LTECV est encore plus ambitieuse. Aussi, François Mouthon conclut en disant que l'objectif aujourd'hui est avant tout de respecter ces lois, et que pour cela, les investissements doivent être faits à bon escient.

*** Métropole du Grand Paris - * Etablissement Public territorial**

Réponse du maître d'ouvrage

Hervé Marseille répond qu'il est d'accord sur de nombreux points des propos de François Mouthon mais reconnaît que l'application de la loi peut être différente d'un territoire à l'autre. Il illustre ce propos en évoquant par exemple la couleur des couvercles des poubelles, qui varie selon les collectivités.

Concernant les bonnes pratiques, il revient sur les différences de contextes, rappelant que les réglementations ne sont pas partout les mêmes d'un pays à l'autre à l'intérieur de l'Union Européenne, et que les comparaisons ne sont pas si évidentes. Il revient ensuite sur l'impossibilité d'imposer des objectifs aux habitants, et rappelle que sur 2,3 millions de tonnes de déchets, 7% sont encore enfouis notamment pendant les périodes d'arrêt pour maintenance des usines. Aussi, le dernier rapport de la Cour des Comptes spécifie bien que le Sycatom est en insuffisance d'équipements.

Intervention n°4 et 5

Madame Johannes, habitante de Romainville, demande à ce que de la même manière que le Sycatom a mis en évidence la beauté du futur site, il mette en évidence la question de la qualité de l'air et de la pollution. En effet, l'air du territoire est déjà très pollué et elle souhaite s'assurer qu'il ne serait pas impacté encore davantage par le projet.

Pierre Mathon, de Bagnolet écologie, met en cause un propos tenu par M. Marseille, qui a affirmé qu'il n'y avait pas assez d'argent pour faire de la prévention alors même que le montant du projet s'étend de 250 à 350 millions d'euros.

Réponse du maître d'ouvrage

Pour répondre à **M. Mathon**, Hervé Marseille précise avoir dit que la compétence prévention n'appartenait ni au territoire ni au Sycatom, et qu'il n'a jamais parlé d'argent au sujet de la prévention.

Intervention n°6

Pour « **Gianni** », le Sycatom est propriétaire d'incinérateurs, et cherche à les rentabiliser. C'est pour lui ce qui conduit le Sycatom à ne pas traiter les ordures ménagères pour les valoriser, mais pour les incinérer. Il demande également à ce qu'on lui explique si le nouveau projet correspond aussi à un changement de philosophie et de respect des lois.

Réponse du maître d'ouvrage

Martial Lorenzo s'étonne qu'il utilise le terme « rentabilité », rappelant que le Sycatom est une collectivité territoriale en charge d'un service public, que la gestion des déchets est une charge, et qu'il n'y a pas de rentabilité cachée ou masquée au Sycatom.

PRESENTATION AU PUBLIC N°2

Au cours de cette présentation, **Martial Lorenzo** présente en détails la concertation préalable. La concertation préalable est encadrée par la loi, et la charte de la concertation publiée sur le site en rappelle les principes essentiels, notamment le fait que tout le monde, associations ou individus, peut contribuer et partager son avis. Il présente ensuite les outils permettant de contribuer et de s'informer, puis revient sur les ateliers thématiques qui auront lieu en septembre et en octobre 2017. Enfin, il présente le calendrier de la concertation.

[Voir présentation mise en ligne sur le site du projet]

TEMPS D'ÉCHANGES N°2

Intervention n°1

Flore Berlingen, de Zero Waste France, fait part de sa déception lors de la participation de Zero Waste France à la concertation sur le projet d'Ivry-Paris XIII. En effet, les hypothèses de Zero Waste France n'ont pas pu y être discutées au même titre que les hypothèses du Syctom. Aussi Flore Berlingen demande à savoir si, lors des ateliers prévus dans le cadre du nouveau projet à Romainville/Bobigny, il sera possible de consacrer autant de temps aux hypothèses du Syctom qu'à celles des citoyens, une pratique qui lui semblerait justifiée dans le cadre d'une concertation.

Réponse du maître d'ouvrage

Martial Lorenzo rappelle que dans le cadre du premier atelier gisement pour le projet d'Ivry, le plan B'OM n'a pas été présenté car Zero Waste avait affirmé ne pas être au courant du temps de présentation qui leur était attribué. Le Syctom avait immédiatement proposé à Zero Waste de réorganiser un temps de présentation lors de l'atelier suivant. Martial Lorenzo rappelle que le Syctom est au contraire demandeur d'un débat sur le plan B'OM, et que dès le premier atelier, le plan de Zéro Waste sera écouté.

Flore Berlingen précise que pour le premier atelier sur le projet d'Ivry, elle avait appris le jour même qu'une présentation lui était attribuée, ce pourquoi elle avait refusé. Concernant le deuxième atelier, le plan avait effectivement été présenté mais n'avait pas fait l'objet d'un débat.

Corinne Valls rappelle qu'il a été convenu en Comité de suivi que si cela était nécessaire, il serait possible d'envisager une séance supplémentaire aux quatre ateliers prévus, pour que tous les avis soient exprimés sur la question des gisements.

Intervention n°2

Maxime Doucet, nouvel habitant sur Romainville, demande qui fait partie du Comité syndical du Syctom et s'il est également composé des représentants d'associations ou d'habitants.

Réponse du maître d'ouvrage

Hervé Marseille décrit la composition du Comité syndical, fixée par la loi et les statuts. Il est constitué des représentants élus des territoires regroupant 84 communes, soit 90 élus délégués par leur territoire. La ville de Paris a plus d'élus que les autres territoires, du fait du nombre plus important de ses habitants. La représentation est en effet en partie pondérée en fonction de l'importance de la population. L'Etablissement public territorial Est Ensemble dispose de six représentants dont la Maire de Romainville, membre de droit. Hervé Marseille revient ensuite sur le rôle du Comité syndical, et rappelle que c'est lui qui valide tous les choix ou encore les dépenses du Syctom. Il compare le Comité syndical à un supra Conseil municipal. C'est donc le Comité syndical qui sera amené à prendre une décision au terme de la concertation : une fois le rapport réalisé par le garant, une proposition pour le programme de la future installation sera présentée au Comité syndical, qui arbitrera sur cette base. Aussi, si Madame Valls a déjà dit que l'une des pistes avait été écartée, le Syctom tiendra compte de ce choix.

Intervention n°3

Toby Frajerman, du mouvement citoyen le Renouveau ensemble, s'interroge sur le coût des documents de communication, ainsi que les horaires décidés pour cette réunion publique.

Réponse du maître d'ouvrage

Martial Lorenzo répond sur la question relative aux coûts, en précisant que comme pour toute collectivité, l'ensemble des coûts et des dépenses du Sycatom est présenté dans le rapport d'activité, disponible en ligne et au siège du Sycatom.

Intervention n°4

François Mouthon revient sur le plan B'OM. Il rappelle qu'un important travail de recherche a été réalisé. Il constitue la base d'une remise en cause complète de la gestion des déchets. Ce plan présente des solutions qui pourraient être alternatives à un projet de traitement. Il conclut en demandant à s'assurer une nouvelle fois que ce plan sera pris en considération dans le cadre de la concertation.

Réponse du maître d'ouvrage

Martial Lorenzo répond qu'il est prévu de débattre de ce plan durant le premier atelier thématique qui sera consacré aux gisements. Il précise que la définition du plan de gestion des déchets est une compétence du Conseil régional d'Ile-de-France et qu'il sera donc également nécessaire de se référer à ce plan lors de la définition du programme de la future installation.

Intervention n°4 et 5

Olivier Sarrabeyrouse, conseiller municipal de la ville de Noisy-le-Sec et directeur d'une école maternelle, exprime sa satisfaction quant à la tenue de cette concertation préalable. Il précise que, pour lui, la prévention est la base de tout. Dans l'école qu'il dirige, les enfants apprennent à trier, pour adopter des réflexes qui leur permettront demain de trier sans problème. Il exprime son souhait de voir l'organisation d'un cinquième atelier dédié à la prévention. Il conclut qu'une politique éducative dans les écoles permettrait de réduire nettement le poids des OMR, ce qui aurait des conséquences budgétaires sur tout ce que le Sycatom pourrait mettre en place en aval.

Stéphane Weisselberg, adjoint au maire de Romainville, rappelle les propos d'Hervé Marseille sur le fait que chaque collectivité doit prendre sa part dans la prévention. A Romainville, comme à Noisy-le-Sec, des bonnes pratiques sont mises en place au sein des écoles pour essayer de sensibiliser les enfants, en mettant par exemple en place des tables de tri. Il conclut en précisant que le Sycatom contribue financièrement et très largement à la mise en place de ces initiatives de prévention.

Réponse du maître d'ouvrage

Hervé Marseille précise qu'il va se répéter par rapport à ce qu'il a déjà dit : la prévention n'est pas spécifiquement le rôle du Sycatom, et si le Sycatom est prêt à soutenir financièrement les actions de prévention locale, ce sont les EPT⁵ qui doivent s'en charger et être à l'initiative. Le Sycatom favorise la prévention dans l'intérêt d'avoir un meilleur tri.

Interventions n°6 et n°7

Marie-Rose Harenger rappelle qu'Est Ensemble, dont elle est Vice-présidente, est très engagé dans la prévention des déchets grâce aux maîtres composteurs et éco-animateurs. Elle confirme que Sycatom accompagne Est Ensemble sur toutes les activités de prévention du territoire de l'EPT.

En réponse aux précédentes interventions, **Olivier Sarrabeyrouse** précise que sa propre intervention ne remet pas spécialement en cause le rôle du Sycatom dans les actions de prévention, mais qu'il demande simplement à ce qu'un atelier sur la prévention soit mis en place.

Intervention n°8

⁵ *Etablissement Public Territorial*

Monsieur Assoumany, représentant des salariés de l'installation à Romainville, intervient au nom des ouvriers qu'il représente. Il rappelle que la réunion de ce soir fait écho à une autre scène qui a eu lieu en 2012 dans cette même salle, puis dans une salle de Bobigny, dans le cadre du projet précédent. Il regrette que les intervenants ne proposent aucun contre-projet fiable pour accompagner leurs critiques sur les solutions envisagées par le Sycotom. Il réitère ce qui avait été demandé lors du précédent projet : l'assurance que le débat n'ira pas jusqu'à la fermeture du site sur lequel 130 ouvriers travaillent aujourd'hui.

Réponse du maître d'ouvrage

Hervé Marseille répond en rappelant que dès son arrivée, il a agi pour que les conditions de travail des trieurs soient améliorées, avec la modernisation de la chaîne de tri. Les emplois ont ainsi été préservés. Le Président rappelle à M. Assoumany toutes les garanties qui lui ont déjà été données au sujet du maintien des emplois dans le cadre de la future installation.

Intervention n°9

« **Marina** », habitante des Lilas, partage sa surprise quant aux modalités de participation aux ateliers thématiques, qui prévoient d'accueillir 30 personnes, sur inscription, ce qu'elle juge insuffisant. Elle souhaiterait que le Sycotom envisage de créer plusieurs groupes si le nombre de participants dépasse 30 personnes par atelier.

Réponse du maître d'ouvrage

Martial Lorenzo revient sur les modalités de fonctionnement de ces ateliers, rappelant qu'ils s'adressent en priorité aux personnes ayant produit une contribution écrite. Aussi, il précise qu'en fonction du nombre de contributions et de personnes motivées pour participer aux ateliers, une animation en plusieurs sous-groupes pourrait être envisagée.

PRESENTATION AU PUBLIC N°3

Catherine Boux présente le site dans sa configuration actuelle, ainsi que ses fonctionnalités et son rôle dans le réseau des installations de gestion des déchets (du Sycotom et extérieures). Puis, **Pierre Hirtzberger** présente le projet et son calendrier. Il précise que le Sycotom souhaite que l'installation soit exemplaire d'un point de vue environnemental, et que l'ensemble des impacts serait traité, comme la qualité de l'air. Il évoque plus tard l'aspect économie circulaire. Après être revenu sur les avantages présentés par l'utilisation de la voie fluviale, il précise les différents flux amenés à être réceptionnés sur le futur site, leurs caractéristiques et leurs tonnages.

[Voir présentation mise en ligne sur le site du projet]

TEMPS D'ÉCHANGES N°3

Intervention n°1

Catherine Guichon, habitante, demande pourquoi le site choisi est celui de Romainville.

Réponse du maître d'ouvrage

Martial Lorenzo revient sur l'histoire du site, qui comportait à ses débuts en 1905 un incinérateur et rappelle que ce site a toujours été consacré au traitement des déchets. De plus, sa situation géographique fait de ce centre un site stratégique pour le territoire.

Intervention n°2

Françoise Boudet, habitante de Romainville depuis plusieurs années, revient sur la question du Comité de 90 élus qui doit prendre la décision finale : n'avoir que 6 représentants pour le territoire de Est Ensemble, lui paraît peu au regard des communes touchées par le projet.

Réponse du maître d'ouvrage

Hervé Marseille répond que pour les installations situées à Issy-les-Moulineaux, St-Ouen ou Ivry-Paris XIII, la situation est la même, la composition du Comité est définie par la loi. Si ce n'était pas le cas il n'y aurait pas de solidarité territoriale, ce ne sont pas exclusivement les représentants d'un secteur qui décident pour ce territoire ; les décisions se prennent de manière collective.

Interventions n°3, n°4 et n°5

Corinne Buzon, élue municipale à Romainville, estime que tout se déroule « à l'envers » : le projet va à l'encontre de la loi Grenelle II et de la LTECV. Deux solutions présentées, sur les trois, ne sont pas écologiques. Elle affirme que seule la solution 1 convient, associée à une politique de tri à la source, par l'éducation des citoyens. Ces activités sont actuellement gérées par des géants industriels qui bénéficient de traitements fiscaux avantageux, et devraient aujourd'hui rester du domaine public. Elle remercie l'association ARIVEM, qui l'a informée de cette réunion et qui émet des solutions satisfaisantes, et appelle les élus du Syctom au bon sens. Selon elle, il faut mettre en place une vraie politique durable des déchets, mieux informer les élus à prendre connaissance des bonnes pratiques mises en place à Milan par exemple. Enfin, elle conclut en affirmant que les solutions alternatives au projet présenté permettraient de créer des emplois.

Madame Harenger prend la parole pour préciser que les élus d'Est Ensemble se sont exprimés et ont publié une note refusant la solution n°3 envisagée.

« **Giani** », habitant de Noisy-le-Sec, cite un terme employé par Catherine Boux lors de sa présentation, « la valorisation énergétique », en précisant que ce terme signifie selon lui « brûler les déchets ». Il revient sur plusieurs chiffres : 350 000 tonnes d'OMR qu'on ne remet pas en cause, qui vont devenir des CSR, et quelques 300 000 tonnes de déchets plus ou moins triés. Il énonce aussi les dates données par le Syctom, notamment la date de l'achèvement des installations en 2023, soit deux ans avant la date de l'échéance de LTECV. Selon lui, « l'incinérateur » sera utilisé pendant 30 ans. Il se demande donc comment il sera possible d'atteindre les objectifs de la loi, et quelle est la relation entre le projet et les objectifs fixés par la loi.

Réponse du maître d'ouvrage

Hervé Marseille rappelle d'abord qu'il y a plusieurs options. Il précise qu'il ne lui [Hervé Marseille] appartient pas de donner une conclusion au débat avant même qu'il ait eu lieu. Par ailleurs, il rappelle qu'au vu des démarches de concertation, décisions administratives, études techniques, procédures d'appels d'offres, il est difficile d'envisager un autre planning. On ne peut donc pas aller plus vite, on ne peut que respecter les procédures légales.

Martial Lorenzo rappelle que le Syctom n'a pas d'autre ambition que d'être en cohérence avec la loi, même si personne ne peut prévoir son évolution. La future installation prévue à Ivry-Paris XIII par exemple répondra aux objectifs fixés par la loi, notamment en termes de biodéchets.

Intervention n°6

Jessica Simoes, membre de l'ARIVEM, revient sur la présentation qui a été faite, où il est fait mention de la réception des biodéchets. Elle s'interroge sur leur provenance telle que présentée dans les chiffres de prévision du Syctom, puisqu'il n'y a pas de collecte mise en place pour les biodéchets sur le territoire. Elle évoque ensuite une information contenue dans l'un des kakémonos présentés dans le cadre de l'exposition qui précédait la séance plénière de la réunion publique, où il est fait mention d'un « bac marron » pour la réception des biodéchets, ce qui est incorrect sur le territoire selon elle car le « bac marron » est celui des OMR.

Réponse du maître d'ouvrage

Martial Lorenzo répond au sujet de la réception des biodéchets. Il assure que c'est un projet ambitieux et que des expérimentations sont d'ores et déjà mises en place pour évaluer et développer ce type de collectes, tout en rappelant que ce sont les EPT qui en ont la responsabilité et la charge. Concernant la couleur du bac marron, Martial Lorenzo renvoie à ce qu'a dit le Président au sujet du manque d'harmonisation de la signalétique entre les collectivités, et ce malgré les recommandations de l'Union européenne.

Intervention n°7

Flore Berlingen, de Zero Waste France, revient sur l'objectif de recyclage de 65% à horizon 2020 qui n'a pas été évoqué lors de la présentation alors qu'il est présent dans le dossier de concertation. Elle demande au Sycotom si ses prévisions de gisement, qui justifient le projet, sont cohérentes avec ces objectifs. Selon elle, le projet paraît s'inscrire bien loin de ces objectifs, en rappelant que les résultats en termes de recyclage s'élèvent à 13,6% aujourd'hui. Selon elle, le scénario est en-deçà des moyens à mettre en œuvre.

Puis, elle précise que concernant la solution n°2, il n'existe pas de méthode de séchage naturel et sollicite des précisions sur ce point. Enfin, concernant la solution n°3, elle demande quelle technique sera réutilisée pour le tri-préparation.

Réponse du maître d'ouvrage

Catherine Boux rappelle que les gisements seront présentés durant l'atelier prévu à cet effet en septembre. Pour autant, il est essentiel de prévoir le dimensionnement du centre au plus proche de la réalité pour ne pas être en sous-capacité de traitement.

Pierre Hirtzberger revient sur la question relative au séchage naturel, et explique que ce procédé repose sur la capacité naturelle des déchets à chauffer. Le pouvoir de chauffe des déchets sera donc utilisé pour évaporer l'eau contenue dans les déchets, et une ventilation sera mise en place, ce qui ne nécessitera donc pas d'énergie extérieure pour le chauffage. Pour l'heure, aucune autre terminologie n'a été trouvée pour décrire cette méthode. Suite à ce séchage, un tri mécanique sera opéré pour retirer les métaux, le verre, les cailloux et autres matériaux qui ne conviennent pas à la production de CSR.

Intervention n°8 et 9

Madame Harenger précise qu'une expérimentation de collecte séparative des biodéchets sera mise en place sur le Bas Pays à Romainville, durant 3 ans, à partir d'octobre 2017. Il s'agira ensuite d'étendre cette expérimentation à tout le territoire de la ville.

« **Henri** » remet en cause les trois solutions. Il présente la première solution comme étant la solution TMB envisagée dans le cadre du projet précédent, à laquelle a été ajoutée la mise en place d'un port. Il met ensuite en évidence un décalage entre les montants alloués et le nombre d'emplois créés. Le projet de futur centre viserait donc à créer des déchets avec des déchets, pour les faire ensuite transiter par péniches. Il termine avec la troisième solution qui comprend la chaufferie, en indiquant que la technologie de la torche à plasma, qui existe depuis plus de 15 ans et qui limite les rejets, n'a pas été étudiée. Il conclut que le projet aujourd'hui est le même que celui présenté et rejeté quelques années plus tôt.

Réponse du maître d'ouvrage

Au sujet de la torche à plasma, **Pierre Hirtzberger** explique qu'aujourd'hui plus personne ne la met en œuvre car cette solution affiche un bilan énergétique défavorable. Il rappelle que le projet actuel et le

précédent projet n'ont aucune similitude. La solution 1 est très similaire à ce qui est fait aujourd'hui sur le centre, le transport fluvial en plus.

Intervention n°10

François Mouthon s'attendait à plus de technicité sur les éléments du projet. La séance plénière a selon lui présenté les solutions techniques de manière très schématique et abstraite. Dans un deuxième point, il revient sur l'une des interventions d'Hervé Marseille qui lui a permis de réaliser qu'effectivement, si la décision finale appartenait à tous les membres du Comité syndical du Syctom, le poids dans la décision des élus du territoire est alors relatif.

Réponse du maître d'ouvrage

Hervé Marseille explique que suite à la concertation, un rapport sera produit et débattu, puis le Comité prendra sa décision de manière collective, en vertu de la solidarité territoriale. Par ailleurs, Hervé Marseille rappelle que cette réunion marque le lancement de la concertation et invite toutes les opinions à s'exprimer.

Intervention n°11, 12 et 13

Un habitant de Montreuil (qui ne s'est pas présenté) trouve que ce qui se dit est intéressant, et propose qu'à l'avenir ce type de réunion se finisse sur une disco-soupe composée d'inventus.

Francis Redon s'exprime au nom d'Environnement 93, en annonçant que l'association est d'accord avec beaucoup de points présentés durant la soirée, mais pas avec la manière dont les chiffres ont été présentés pour les OMR. Il affirme que le Syctom s'appuie sur la Cour des Comptes, qui annonce qu'en cas de déficit, il faut construire de nouvelles usines. La Cour des Comptes demande aussi des efforts sur les collectes sélectives, dont les résultats sont perfectibles. Il revient ensuite sur les quantités incinérées par le Syctom en 2016, en demandant s'il est utile de construire une usine pour si peu et enfin sur les publications de l'Ademe qui indiqueraient que les CSR sont en fait des refus de tri. Enfin, il affirme qu'à l'horizon 2030 avec la diminution des OMR, il y aura un risque d'être en surcapacité et que les partenaires du Syctom diminuent déjà les capacités de leurs installations.

Une riveraine (qui ne s'est pas présentée) adresse une remarque sur la concertation, annonçant que selon elle l'important pour la population ce n'est pas de se transformer en technicien du traitement des déchets, et qu'il est difficile de savoir quoi faire de ces chiffres. En revanche, elle présente d'autres éléments sur lesquels il y a un manque de précisions : qu'est-ce qu'une chaufferie dégage comme nuisance, par exemple. Par ailleurs, Mme XX se demande quelles nuisances généreraient les différentes options. Selon elle, les questions précises à poser seraient d'abord : faut-il continuer à développer une telle activité sur une zone qui s'urbanise, au nom de la solidarité territoriale ? Est-il normal de prévoir le maintien de 260 kg d'OMR par habitant à l'horizon 2023 ? Quelles sont les nuisances ?

Réponse du maître d'ouvrage

En réponse à cette intervention, **Martial Lorenzo** rappelle que l'objectif de la soirée n'est pas de tirer des conclusions sur le projet et insiste sur le respect de la loi par le Syctom. En matière de qualité de l'air, Airparif, une institution indépendante, surveille quotidiennement les rejets du Syctom. Les analyses réalisées par Airparif ne parviennent pas à détecter la présence d'un incinérateur sur un territoire.

Intervention n°14

Véronique Bartolone, habitante de Romainville, salue la qualité des échanges et l'ambiance de la séance, plus calme qu'en 2012 dans le cadre du précédent projet. Elle pose ensuite une question relative au processus de séchage naturel, pour savoir si du méthane est dégagé lors de ce séchage, qui

constitue un gaz à effet de serre non négligeable. Puis, elle partage une question qui lui a été posée sur la fermeture du centre pendant les travaux. Enfin, elle évoque un rapport de la Cour des comptes, qui montre qu'à Paris, 14% des immeubles ne sont pas équipés de bacs de collecte sélectives verres, et qu'il reste donc encore beaucoup à faire en matière de collectes sélectives.

Réponse du maître d'ouvrage

Pierre Hirtzberger rappelle que les déchets produisent du méthane dès qu'ils sont conservés dans un bac fermé. Ainsi, plus vite les déchets sont traités et plus faible est la production de méthane. Il explique ensuite que la ventilation des déchets permet d'éviter la production de ce gaz. Enfin, le site ne fermera pas pendant les travaux, la fonction transfert des ordures ménagères et des collectes sélectives sera conservée.

CLÔTURE DE LA REUNION PUBLIQUE

Renaud Dupuy remercie les participants et clôt la réunion.

[La réunion publique se termine à 22h.]